

# Lettre d'information de l'EPTB Oise-Aisne



## ■ Dossier

# Gestion de crise et résilience

Les ouvrages d'écrêtement de crues génèrent d'importantes économies de dommages à la société. Mais d'autres outils comme la réduction de la vulnérabilité et la résilience doivent être mobilisés. Le concept de résilience est développé dans le dossier de cette lettre de l'Entente Oise-Aisne.



Inondations à Thourotte  
(60) le 13 janvier 2011

Un exercice de crise inondation a été organisé par la préfecture de l'Oise jeudi 21 mai 2015. Il constituait une première dans ce département en associant, sur le territoire de 15 communes comprises entre Compiègne et Pont-Sainte-Maxence, tous les acteurs de la gestion de crise, Etat, communes, service de prévision des crues (SPC), associations de sécurité civile et

bien sûr, gestionnaires des ouvrages de régulation comme l'Entente Oise-Aisne. La régulation des crues en situation de crise comme une approche résiliente de l'urbanisme au préalable, font partie des outils déployés ou suscités par l'Entente Oise-Aisne.

...(suite Dossier P. 5 à 8) →

## ■ Édito

### Se préparer à voir l'eau revenir



Depuis les années 2000, la réduction de la vulnérabilité apparaît comme un outil providentiel. Or, modifier un bâtiment existant est difficile. De plus, lors d'une crise, chacun estime que les biens sont assurés et oublie le retour à la normale. Plus récemment, la Directive inondation, invite à intégrer toutes les perspectives de l'évolution urbaine qui comprend parfois des réhabilitations de friches en zone inondable socialement et économiquement indispensables. C'est là qu'intervient le concept de résilience. Il repose sur le principe qu'il faut se préparer à voir l'eau revenir, notamment sur des territoires où la révision des PPRi remonte le niveau de l'aléa de référence. La logique de l'évitement par remblaiement trouve donc ses limites.

Par ailleurs, si les aménagements d'écrêtement des crues – coûteux et difficiles à réaliser du fait des contraintes environnementales et de l'acceptabilité locale – génèrent d'importantes économies de dommages à la société, ils n'exonèrent pas les territoires du risque. Aussi, d'autres outils doivent être mobilisés sur les enjeux eux-mêmes : c'est le sens du concept de résilience développé dans cette lettre.

**Gérard SEIMBILLE**

Président de l'Entente Oise-Aisne

## ■ Sommaire

- **Dossier**  
Gestion de crise et résilience . . . . P. 6 à 8
- **Ouvrages et exploitation**  
Vers la 4<sup>e</sup> génération . . . . . P. 4
- **Appui aux territoires # milieux aquatiques**  
De nouvelles frayères . . . . . P. 10

## Actualités

### Conseil d'administration du 27 mai 2015

# Election du nouveau Bureau



**Mercredi 27 mai 2015, le Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne, réuni à l'hôtel du département de l'Aisne à Laon, a élu un nouveau Bureau et son président pour les trois années à venir.**

Profondément renouvelé à la suite des élections départementales de mars 2015 (70 % de nouveaux membres), le Conseil d'administration fait désormais la part belle à la parité homme-femme. Une présentation de l'Entente Oise-Aisne a permis aux nou-

veaux administrateurs de se familiariser avec les thématiques abordées par l'Entente Oise-Aisne : prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques.

#### le Bureau :

président : Gérard Seimbille (95)

1<sup>er</sup> vice-président : Eric de Valroger (60)

2<sup>e</sup> vice-présidente : Dominique Arnould (08)

3<sup>e</sup> vice-président : Jean-François Lamorlette (55)

secrétaire : Pierre-Jean Verzelen (02)

secrétaire-adjoint : Alphonse Schwein (51)

### A la réserve de l'Ois'eau

# Des baptêmes de plongée

**Samedi 6 juin 2015, l'Entente Oise-Aisne a organisé, pour la deuxième année consécutive, des baptêmes de plongée dans les étangs de la réserve naturelle de l'Ois'eau (Pont-Sainte-Maxence).**

L'encadrement était effectué par les clubs de plongée GASP de Pont-Sainte-Maxence et CPC de Compiègne. Anciennes carrières aménagées en réserve ornithologique, le site s'étend sur 93 hectares, dont 50 ha de plan d'eau et de zones humides. Il est peuplé de brochets, sandres, carpes mais aussi sur les berges et dans les roseilières, de grèbes huppés ou de sternes Pierregarin... Cette réserve naturelle fait partie du site de régulation des crues de Longueil-Sainte-Marie mis en service en 2009. Il s'agit d'un ouvrage de stockage des crues dans des étangs déjà existants le long de l'Oise. Il bénéficie à 54 communes de l'Oise et du Val d'Oise. Sa capacité de stockage est de 15 millions de m<sup>3</sup>. Il est



calculé pour une efficacité optimale lors de crues cinquantennales (un risque sur cinquante que la crue survienne dans l'an-

née). L'économie de dommage à la société due à l'ouvrage pour une crue de ce type est estimée à 90 M€.



Entente interdépartementale pour  
la prévention des inondations  
11 cours Guynemer 60200 Compiègne

Directeur de la publication : Gérard Seimbille  
Directeur de la rédaction : Jean-Michel Cornet  
Rédacteur en chef : François Brunet  
brunet.eptboise@orange.fr / 03 44 38 83 84

Crédits photos : Entente Oise-Aisne sauf mention contraire  
Création graphique : tri-angles.com  
Impression : imprimerie Houdeville



Imprimé dans le respect de l'environnement  
sur papier recyclé.  
ISSN : 2114-8643

[www.eptb-oise.fr](http://www.eptb-oise.fr)

## Actualités

### Réforme : l'application de Gemapi

# Une stratégie évolutive



Le 18 juin 2015, les représentants de six communautés de communes intéressés par Gemapi

**Nouveau. La mise en œuvre de la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; les collectivités disposent de deux ans de plus pour trouver les meilleures solutions de gouvernance.**

Le rôle des départements, quant à lui, doit être précisé par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) à l'été 2015. Depuis plusieurs mois, l'Entente Oise-Aisne a rencontré les représentants d'EPCI (voir le n°16 de janvier 2015 de cette lettre) et a entendu le souhait collectif de garder une réelle proximité en matière de gestion des milieux aquatiques. Ce constat implique donc de faire cohabiter la gestion des milieux aquatiques envisagée

à l'échelle locale et la prévention des inondations abordée, elle, à l'échelle du bassin de l'Oise. Il s'agit désormais d'associer un certain nombre d'EPCI aux départements et aux régions volontaires pour reconstituer le périmètre d'action pertinent pour la prévention des inondations qu'est celui du grand bassin de l'Oise. En matière de gestion des milieux aquatiques, l'Entente Oise-Aisne a toujours apporté des aides aux collectivités.

Elle a pour objectif de continuer à apporter des subventions et une aide technique aux collectivités dans ce domaine. Par conséquent, le scénario de gouvernance examiné par l'Entente Oise-Aisne évolue pour répondre aux attentes des acteurs du territoire, sans perdre de vue les objectifs à atteindre dans les deux domaines constituant Gemapi.

## Une expérience reconnue au plan national

# Servitude de surinondation

**Mardi 13 mai 2015, l'Entente Oise-Aisne a été citée en exemple par la Commission mixte inondation pour son expérience, reconnue au plan national, en matière de servitude de surinondation agricole.**

Selon le code rural, nul ne peut s'opposer à l'écoulement des eaux en lit majeur. Si un

maître d'ouvrage de projets d'écrêtement de crues y déroge pour un motif d'intérêt général, c'est au prix d'une servitude de surinondation. L'Entente Oise-Aisne possède une grande expérience de ces procédures, par exemple avec la réalisation de l'ouvrage d'écrêtement de crues de Proisy (02). Elle entretient ainsi des relations constructives avec la profession agricole et les chambres d'agriculture.

## Brèves

### Accords en vue

Jeudi 18 juin 2015, le président de l'Entente Oise-Aisne, Gérard Seimille, a rencontré les représentants de six communautés de communes demandeurs de solutions pour appliquer la future compétence Gemapi. L'organisation à l'échelle du bassin de l'Oise pour la gestion des crues et une approche plus locale pour la gestion des milieux aquatiques semble rassembler un consensus au sein des élus. L'Entente Oise-Aisne va affiner son offre de gouvernance dans ce sens. La problématique SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) a été abordée, l'Entente Oise-Aisne apparaissant comme un porteur possible. Etaient présents :

Communautés de communes du Pays des sources (Lassigny 60) président Yvon Mahet, CC des Deux vallées (Thourotte 60) président Patrice Carvalho, CC du Pays Noyonnais (Noyon 60) président Patrick Deguise, CC de Chauny-Tergnier (Chauny 02) président Dominique Ignaszak, CC des Villes d'Oyse (La Fère 02) président Guy Paquin, CC de l'Ailette (Coucy-le-Château 02) président François Bobo.

### Le ruissellement

Valmondois (95) souffre d'un problème récurrent de ruissellement lors d'orages violents comme ceux des 8 mai 2008 et 18 septembre 2014. Les coteaux du Sausseron et de la Laire sont propices aux crues torrentielles du fait de très fortes pentes surplombées de plateaux agricoles. Si les ouvrages existants (fascines et gabions) ont, pour partie, rendu leur office, la commune souhaiterait mettre en place un ensemble de mesures minérales et végétales plus efficaces encore pour se prémunir des situations à risques. La problématique ruissellement interpelle de nombreuses communes. L'Entente Oise-Aisne étudie les possibilités d'interventions, par exemple dans les stratégies locales des TRI (Territoires à risque important) et en complément de la future compétence Gemapi (qui ne prend pas en compte la prévention, pourtant attendue, de ce risque).

# ▣ Ouvrages et exploitation

## Projet pédagogique « Crue de 1993 »

# Des collégiens à Proisy

Les élèves de 5<sup>e</sup> du collège Marie-Luxembourg de La Fère (02) ont visité l'ouvrage d'écrêtement de crues de Proisy (02) lundi 18 mai 2015 dans le cadre d'un projet pédagogique conçu à l'occasion des 20 ans de la crue de l'Oise.

Les techniciens du barrage de Proisy ont été interviewés par les élèves pour les besoins d'un documentaire. Ce projet pédagogique a été sélectionné par l'Entente Oise-Aisne en 2014 dans le cadre d'un appel à projets. Cette démarche est destinée à entretenir la mémoire du risque et à commémorer cette crue majeure. « C'est un projet qui implique



Sur la digue de Proisy (02) le 18 mai 2015

les professeurs de science et vie de la terre, technologie, histoire-géographie, arts plastiques. Nous allons enregistrer des témoins, faire des prises de son et d'images dans La Fère, puis nous monterons un vrai film-

documentaire d'une douzaine de minutes » précise Jérémie Monteyne, enseignant. En décembre 2014, l'Entente Oise-Aisne avait fourni pour ce projet des matériels audio et vidéo.

## Ecrêtement des crues : 40 ans d'évolution

# Vers la « 4G », 4<sup>e</sup> génération d'ouvrages

**Rencontre avec Jean-Michel Cornet, directeur de l'Entente Oise-Aisne. « Dans les années 1970, la stratégie de prévention des crues sur le bassin de l'Oise a été d'envisager de grands barrages-réservoirs.**

L'agglomération parisienne a été la première à bénéficier des barrages-réservoirs Seine, Marne et Aube. Des territoires importants ont été dédiés à ces réservoirs, hypothéquant des surfaces agricoles et forestières, des espaces naturels, voire des constructions. Ces ouvrages de 1<sup>ère</sup> génération n'ont pas pu être réalisés sur le bassin de l'Oise faute d'acceptabilité ou de territoires propices.

Les années 1980 ont vu l'arrivée de projets plus modestes avec un moindre impact et une acceptabilité plus facile. Les barrages envisagés étaient de taille moyenne, stockant des volumes inférieurs et avec une approche



L'ouvrage de Proisy

multifonction (irrigation de terres agricoles, bases de loisirs...). Pour les mêmes raisons, ces ouvrages de 2<sup>e</sup> génération, après études, n'ont pas non plus été validés.

Une pose dans la stratégie a été marquée dans les années 90 ; stratégie bien vite relancée après les crues dramatiques de 1993 et 1995. Elle portait cette fois sur des ouvrages de 3<sup>e</sup> génération dits « ouvrages secs », plus petits, destinés à réguler les crues seulement en cas de besoin. Ils respectent l'activité agricole avec une surinondation que très occasionnelle compensée par une indemnisation. Les études conduites en application du rapport Dunglass de 1996 prévoyaient jusqu'à une centaine de petits ouvrages statiques fonctionnant seuls sur le bassin de l'Oise. En réalité, une approche à sept sites régulés et non plus statiques a été retenue par l'Entente Oise-Aisne et mise en œuvre. D'un grand nombre de petits ouvrages on est passé à un petit nombre d'ouvrages optimisés (de 4 à 15 millions de m<sup>3</sup> de stockage). Les sites de Proisy (02) et Longueil-Sainte-Marie (60) nés en 2009 sont de ce type et aujourd'hui opérationnels.

Proisy a régulé la crue de janvier 2011 avec succès. Les ouvrages de Montigny-sous-Marle

(02) et Saint-Michel (02) sont en cours de concrétisation ; d'autres projets ont été gelés. En effet, avec l'évolution des contraintes environnementales et une acceptabilité par les populations de plus en plus difficile (psychose de la rupture d'ouvrage suite à la tempête Xynthia de 2005, défiance voire opposition sociale à des projets).

Aujourd'hui, l'Entente Oise-Aisne envisage une 4<sup>ème</sup> génération d'ouvrages dont le principe est de maximiser des sites existants, comme par exemple ceux des anciens bassins de sucrerie. Par un système de remplissage par pompage et non plus gravitaire, ces ouvrages accueilleraient plus d'eau. Implantés latéralement à la rivière, à l'écart de l'axe du courant, et non au fil de l'eau, ils échappent à la pression de la crue et au risque de débordement. En effet, le remplissage étant calibré et maîtrisé il suffit de stopper le pompage quand le bassin est plein. Par ailleurs, les projets envisagés se situent sur des friches industrielles ce qui limite l'impact environnemental ; une sorte de recyclage de sites abandonnés. Sûrs, déjà présents dans le paysage, sans impact environnemental notable, leur acceptabilité par la population locale devrait être supérieure aux générations d'ouvrages précédentes ».

## ■ Dossier

### Gestion de crise et résilience

# Exercice de crise dans l'Oise

**Judi 21 mai de 8h à 24h, la Préfecture de l'Oise a organisé un exercice de crise inondation entre Compiègne et Pont-Sainte-Maxence. Cet exercice a permis de vérifier l'organisation de crise, de l'ouvrage de régulation à l'évacuation des populations en passant par les protections contre la crue, la perte des réseaux...**

Pour Marc Kraskowski, chef du SIDPC, « cet exercice était une première dans l'Oise de par le niveau de crue prévu dans le scénario -7.18 m à Venette - soit une crue centennale supérieure à celle de 1993. Le but était, entre autre, de tester la disposition spécifique ORSEC inondations, adoptée le 6 mars 2015 par le Préfet de

l'Oise. Quinze communes ont participé, certaines sur des thèmes particuliers, comme Longueuil-Sainte-Marie qui a joué une évacuation réelle de population. Tous les acteurs de la gestion de crise étaient impliqués : Etat, communes, Service de prévision des crues (SPC), associations de sécurité civile, gestionnaires des ouvrages de protection dont, bien sûr, l'Entente Oise-Aisne. L'exercice a nécessité quatre mois de préparation, douze réunions préalables permettant aux acteurs de se connaître et d'identifier les responsabilités ». Pour le chef du SIDPC, il est crucial de « savoir qui fait quoi, particulièrement dans une période de réforme conduisant à des transferts de compétences, vers les intercommunalités par exemple ».

Cet exercice, pour Marc Kraskowski, a



*Crue de l'Oise de janvier 2011 (archive)*

apporté une contribution au TRI (Territoire à risque important), au PGRI (Plan de gestion du risque inondation) et aux PCS (plans communaux de sauvegarde) des communes, comme Le Meux et Rivecourt par exemple. Il a incité les communes concernées à s'approprier les cartes des aléas du Plan de prévention des risques inondations (PPRI) diffusées en 2014. L'expérience devrait être reproduite sur l'amont et l'aval de Compiègne grâce à un cahier de procédure désormais établi. Acteurs économiques, élus, populations, par leur implication, ont témoigné de la prise de conscience du risque inondation.

« Acquérir les réflexes c'est bien, ne pas les perdre, c'est encore mieux. Il faut désormais assurer le service après-vente de l'exercice, lui donner un prolongement. Nous vivons dans une société du risque car devenue complexe tant dans la vie courante que dans l'organisation des secours. Une telle journée permet de faire du citoyen le premier acteur de sa sécurité (loi de modernisation de la sécurité civile), car, tôt ou tard, il connaîtra la crue » conclue Marc Kraskowski. Le département de l'Oise est périodiquement touché. Ce fut le cas en 1993, 1995, 2001, 2003 et 2011.



*Le poste de commandement à la préfecture de l'Oise lors de l'exercice du 21 mai 2015*

## L'Entente Oise-Aisne dans la crise

Dès la veille, les agents de l'Entente Oise-Aisne ont joué l'exercice en mettant en œuvre (fictivement) l'ouvrage de régulation des crues de Longueuil-Sainte-Marie. Dans le cas d'une crue centennale telle que prévue dans le scénario, l'ouvrage est destiné à abaisser le niveau de l'eau de plusieurs centimètres. Les étangs sont alors pour partie vidangés afin ensuite d'accueillir par gravitation une partie de la crue (jusqu'à

15 millions de m<sup>3</sup>). Le chef du SIDPC souligne le rôle préalable à la crise de l'Entente Oise-Aisne, un rôle de gestionnaire d'ouvrage, de terrain, qui a toute sa place dans un dispositif coordonné par le Préfet. Un Centre opérationnel départemental (COD) et deux postes de commandement opérationnels (PCO) installés dans les sous-préfectures de Compiègne et de Senlis ont été activés.



*Les agents de l'Entente Oise-Aisne en exercice*

## ■ Dossier

### Gestion de crise et résilience

# Résilience : penser la société de demain

« Il n'y a aucune définition de ce que nous faisons réellement aujourd'hui en lien avec les collectivités ou les entreprises » concède Morgane Lambourg, chargée de mission résilience à l'Entente Oise-Aisne.

« Pour autant de nouvelles fonctions apparaissent, comme celle de risk manager dans les entreprises. Les collectivités, aidées par des spécialistes chargés de penser la société

de demain, intègrent depuis peu la notion de risque mais aussi celle de résilience. Nous sommes des défricheurs, des agitateurs d'idées qui, depuis quelques années seulement, commençons à être entendus », renchérit Morgane Lambourg. Le plus souvent universitaires, étudiants en gestion des risques naturels, diagnostiqueurs, ces acteurs de la prévention du risque, dessinent les fonctions de demain et après-demain. Le concept de résilience n'a pas plus de 10 ans. La conscience du risque de submersion marine ou d'inondation fluviale et les enjeux toujours plus forts dus à l'urbanisation et la complexification de nos sociétés (réseaux de communication, de transport, d'assainissement...) mobilisent les collectivités qui demandent à être accompagnées, ceci particulièrement depuis les tempêtes de 1999 ou Xynthia.

Pour autant, il n'y a pas de cadre réglementaire en France, contrairement au Pays-Bas, pour tendre vers une société résiliente. Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), document d'orientation d'aménagement du territoire, intègre seulement un état des risques. Il n'est pas interdit de construire en zone inondable avec des travaux d'adaptation et cela n'exclut pas de subir des dégâts. Mais l'intérêt pour la résilience se développe. Le Ministère de l'écologie a lancé un appel à projets début 2015 - une première - pour faire émerger des quartiers résilients. Si des surcoûts modestes sont à prévoir à la

construction, il y a néanmoins une économie de dommage notable lors de la crise. Nous avons déjà quelques exemples en France : Nantes, berges du Rhône, Rennes... La Directive inondation est une opportunité pour accentuer ces efforts.

Localement en Picardie, une commune sur quatre et un emploi sur trois sont en zone inondable selon l'évaluation préliminaire risque inondation de 2011 du MEDD. Le risque est omniprésent et les crues se sont multipliées depuis 20 ans sur le bassin de l'Oise.

L'EPTB Oise est aujourd'hui un acteur de la régulation des crues grâce à ses ouvrages d'écrêtement. « Nous pourrions aller au-delà dans quelques années en accompagnant les collectivités sur les enjeux », suggère Morgane Lambourg. D'autres tentent déjà de le faire, au plan national ; centres d'initiative à l'environnement, services de sécurité civile des préfetures, centre européen de prévention du risque inondation (CEPRI)... Les EPTB ont donc une carte à jouer et sont légitimes à conseiller les maîtres d'ouvrages. Par exemple, l'EPTB Oise se rapproche de la direction du patrimoine de l'UTC, Université de Technologie de Compiègne, pour aborder ce sujet dès cet été.

Les pouvoirs publics ont investi dans la régulation des crues, puis ont envisagé la réduction de la vulnérabilité, l'avenir est à l'approche résiliente de la société dans tous les nouveaux projets.



Morgane Lambourg, chargée de mission Résilience à l'Entente Oise-Aisne



Le projet résilient Bateau lavoir à Romorantin-Lanthenay (41), images de synthèse. Eric Daniel-Lacombe architecte

## Concrètement, à l'Entente Oise-Aisne

La chargée de mission résilience participe au PAPI (Plan d'actions et de prévention des inondations) sur la Verse (60) en travaillant sur des diagnostics de réduction des dommages à l'habitat avec l'OPAC de l'Oise. Elle intervient à Guiscard auprès de commerces de centre bourg comme le Carrefour contact ou la pharmacie et auprès de particuliers à Varesnes et Pontoise-lès-Noyon (60). Elle accompagne les communes dans la pose de repères de crues, obligatoires en

zone inondable de par la loi sur les risques naturels et technologiques de 2003. Ces repères de crue sont destinés à entretenir la mémoire du risque et à sensibiliser les riverains du cours d'eau. Dans le département de l'Oise, sur une centaine de communes, 60% ont fait une demande et 25 % sont déjà équipées.

Morgane Lambourg apporte aussi un soutien technique aux communes sur les PCS (Plans communaux de sauvegarde) et les DICRIM,



*Un soutien technique aux communes pour les plans de secours*

(documents d'information et de communication sur les risques majeurs).



*Après l'inondation, il faut envisager le retour à la normale. Ici à Guiscard en 2007 (archive)*

## Atelier territoires à risques

Mercredi 8 avril 2015, Gérard Seimille, président de l'Entente Oise-Aisne est intervenu dans le cadre du séminaire de restitution de l'atelier national Territoires en mutation exposés aux risques qui se tenait à la Maison de la chimie à Paris. Il a apporté l'éclairage de l'Entente Oise-Aisne sur le bassin de l'Oise et particulièrement sur le site pilote Vallée de l'Oise de Creil à Compiègne. Les autres sites pilotes de cet atelier sont les bords de Marne (93/77), les vallées de la Fensch et de l'Orne (54/57), la vallée de l'Argens (83) et le val de Tours Saint-Pierres-des-Corps (37). Pour les acteurs de ces territoires, le but était «d'oser aborder le risque pour définir un projet de territoire» (Jean-Marc Michel, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature du MEDD). En effet, dans un contexte de développement des risques (urbanisation, industrialisation, changement climatique...),

protéger les biens et les personnes par des réglementations ne doit pas occulter la dimension économique exprimée par les territoires. Les témoignages d'élus l'ont illustrée au cours de ce séminaire.



*Crédit photo : Fred Haslin*

*Penser la société de demain. Ici à Guiscard (60) en 2007 (archive)*

## Résilience ?

C'est la capacité d'un système (territoire ou bâtiment) à absorber une perturbation, à se réorganiser et à continuer de la même manière qu'avant la perturbation. En psychologie, résistance psychique d'un individu face aux aléas de la vie, faculté à rebondir, à vaincre des situations traumatiques. En mécanique, aptitude d'un corps à résister aux pressions et à reprendre sa structure initiale. De l'anglais résilience, du latin resiliere (rebondir).

## l'Entente sur twitter

Un compte twitter alerte vient d'être créé par l'Entente Oise-Aisne : @EPT-BOiseAlerte. Il permettra de suivre l'actualité des ouvrages de régulation des crues gérés par l'Entente Oise-Aisne (Proisy dans l'Aisne et Longueil-Sainte-Marie dans l'Oise).

# ■ Dossier

## La Directive Inondation

La Directive inondation est une directive européenne de 2007 qui a été retranscrite en droit français par la loi Grenelle II de 2010.

Elle a pour objectif principal la réduction des conséquences négatives des inondations. L'évaluation préliminaire du risque inondation correspond à un diagnostic. Elle a été réalisée en 2011 au niveau national.

Des secteurs à forts enjeux (territoires à risque important d'inondation, TRI) ont alors été sélectionnés.

Sur le bassin versant de l'Oise, quatre territoires ont été retenus :

TRI de Chauny-Tergnier-La Fère (02),

TRI de Compiègne (60),

TRI de Creil (60) et TRI du Val d'Oise (95),

inclus dans le TRI Métropole francilienne.

La particularité de ces TRI est leur situation en chapelet le long de la rivière Oise.

Des stratégies locales de gestion du risque d'inondation sont élaborées pour chaque TRI avec des objectifs et des mesures à mettre en œuvre pour réduire le risque avec, par exemple, des PAPI, plans d'actions de prévention des inondations.

L'Entente Oise-Aisne est animateur de cette démarche.

## Prospective et atelier national

« L'atelier national Territoires à risques en mutation est une belle avancée. Les lauréats de cet appel à projets ont travaillé pendant deux ans et, aujourd'hui, l'Etat intègre les préconisations de l'atelier dans le futur règlement des PPR en cours de révision.

On note désormais une meilleure prise de conscience du risque dans les projets, dès la conception.

Cela passe par des constructions, des réseaux et des quartiers résilients, mais aussi par une approche globale de la gestion de crise afin d'assurer une continuité de l'activité et de préserver les fonctions vitales.

Localement l'Entente Oise-Aisne et l'Agence d'urbanisme s'appuient aussi sur les enseignements de cet atelier national. »

**Jean-Michel Cornet, directeur de l'Entente Oise-Aisne**



*Diagnosics de vulnérabilité à Varesnes en février 2015*

## Diagnosics : l'exemple de Varesnes

Mercredi 18 et vendredi 20 février, Morgane Lambourg, chargée de mission résilience de l'Entente Oise-Aisne et un technicien d'un cabinet prestataire ont procédé à des diagnostics de réduction de vulnérabilité à Pontoise-lès-Noyon et Varesnes (60).

Les élus des deux communes avaient préalablement prévenu chaque foyer. Certains – comme André Veyssier adjoint au maire de Pontoise-

lès-Noyon – ont même participé à cette opération, ce qui facilite le contact avec les habitants. Au total, durant ces deux journées, 32 foyers ont été visités. L'expérience de la crue (1993 par exemple) vécue par les habitants a été entendue et complète la visite technique des lieux. Les diagnostics ont été adressés aux habitants visités et pourront servir à définir des travaux de protection individuelle.

## Stratégie nationale de gestion du risque d'inondation

Déclinant l'objectif principal de la Directive inondation (réduction des conséquences négatives des inondations), la SNGRI s'articule autour de trois objectifs : sauvegarder les populations exposées, stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût

des dommages, réduire le délai de retour à la normale des territoires sinistrés. Après avoir été présentée par la Ministre de l'environnement Ségolène Royal, en juillet 2014, la stratégie nationale a été validée par un arrêté ministériel le 7 octobre 2014.



*Crue de l'Oise dans le Compiègnais en février 1995*



# ☑ Appui aux territoires # prévention de l'inondation

## Aizelles et Saint-Thomas (02)

### Sondages pressiométriques

Lundi 13 avril 2015, l'entreprise Géotech a procédé, pour l'Entente Oise-Aisne, à des sondages pressiométriques sur le site du projet de bassin de rétention du ru de Fayau.

Situé sur la commune d'Aizelles (02), ce futur ouvrage est destiné à limiter les crues sur ce sous-affluent de l'Aisne. Ces sondages permettent d'observer la résistance du sol et la possibilité d'y réaliser des fondations. Ils ont été réalisés, dans

un premier temps, au plus près du cours d'eau, sur une parcelle agricole. Olivier Houdayer, chargé de mission de l'Entente Oise-Aisne, a procédé à un état des lieux avant travaux avec l'exploitant. Dans un deuxième temps, mardi 21 avril, des sondages ont été réalisés à la pelle mécanique le long de l'implantation prévue de la digue de cet ouvrage. Ce bassin de rétention est destiné à retenir 14 000 m<sup>3</sup> sur une surface inondable de 2 ha (prévisions) et pourrait être livré en 2018.



Observer la résistance du sol

## Plan d'actions et de prévention des inondations

### PAPI Verse et agriculteurs

Jeudi 26 février 2014, l'Entente Oise-Aisne a rencontré des représentants de la profession agricole des secteurs de Guiscard et Noyon et des techniciens de la Chambre d'agriculture de l'Oise. Quatre sujets ont été abordés : les ouvrages de régulation, la

lutte contre le ruissellement, la remise en fond de vallée de la Verse, l'aménagement du ru de la Fontaine Caboche à Muirancourt. Pour ces deux derniers sujets les études seront réalisées en 2015. Pour la lutte contre le ruissellement, le système de

haies plantées n'apparaît pas adapté à des parcelles équipées de drains. Quant aux ouvrages, les semaines qui viennent seront consacrées aux études topographiques et sondages de sol en lien avec les agriculteurs concernés.

## Dérasement de seuil : améliorer l'écoulement et la biodiversité

### Nettoyage du Gland à Hirson

Mardi 9 juin 2015, des agents de l'Entente Oise-Aisne, de l'Agence de l'eau et des services techniques municipaux ont effectué un nettoyage du lit de la rivière Gland, en partie asséché, dans la traversée d'Hirson à hauteur du seuil Pasteur.

Ce nettoyage intervient en préambule des travaux d'amélioration de l'écoulement de la rivière et de restauration de la continuité écologique. Les travaux comprennent la suppression du seuil, ou barrage, qui fournissait la force hydraulique aux industries riveraines jusqu'au siècle dernier. L'amélioration de l'écoulement permet de réduire l'impact des crues en maintenant le cours d'eau dans son lit mineur. La restauration de la continuité écologique rétablit le fonctionnement biologique de la rivière au profit de la biodiversité et de la qualité de l'eau.



Nettoyage du lit de la rivière dans l'attente des travaux

# ■ Appui aux territoires # milieux aquatiques

Frayère de Pont-Sainte-Maxence

## Les dernières plantations



Une nouvelle frayère opérationnelle

**Mardi 2 juin 2015, les dernières plantations de la frayère de l'Entente Oise-Aisne située à Pont-Sainte-Maxence, près de la réserve naturelle de l'Ois'eau ont été réalisées.**

Quinze personnes ont œuvré pour disposer 2800 plants hélophytes (joncs, iris, carex...) et hydrophytes (nénuphars). Les agents de l'Entente Oise-Aisne ont été aidés, au cours de cette journée, par des agents du syndicat mixte Oise Aronde (SMOA), du syndicat de l'Automne, du syndicat du Matz, du syndicat de la Divette, du syndicat de la Thève, du syn-

dicat de la Brèche, du syndicat de la Verse, de la Cellule d'assistance technique d'entretien des rivières (CATER 60) et de la Fédération de pêche de l'Oise. La frayère est opérationnelle dès maintenant pour les poissons blancs tel que le gardon et devrait être utilisée par les brochets au printemps 2016. Cette réalisation, débutée en octobre 2014, représente un investissement de 30 000 € environ (terrassment, plantations...) consenti par l'Entente Oise-Aisne. Elle prend place, comme la frayère de Verberie déjà existante, dans un dispositif de compensations environnementales lié à l'ouvrage d'écrêtement de crues de Longueil-Sainte-Marie.

Frayère à brochets de Verberie

## Participer au repeuplement de l'Oise

**Judi 23 avril 2015, pour la deuxième année consécutive, l'Entente Oise-Aisne a procédé à une pêche électrique dans la frayère de Verberie.**

L'opération permet de comptabiliser les brochetons nés dans la frayère et de les relâcher dans l'Oise. Sarah Martin et Olivier Houdayer, agents de l'Entente Oise-Aisne, étaient entourés d'agents du syndicat mixte Oise Aronde et de la Fédération de pêche départementale. Comme en 2014, plus d'une centaine de brochetons ont été comptabilisés et mesurés. Relâchés, ils vont participer



La pêche électrique pour capturer les poissons sans les blesser

au repeuplement de l'Oise. L'Entente Oise-Aisne, à côté de ses missions de prévention

de l'inondation, participe à la gestion des milieux aquatiques.

Pour favoriser la biodiversité

## Une nouvelle frayère dans l'Aisne

Mercredi 11 mars 2015, Thierry Frayon technicien de l'Entente Oise-Aisne a effectué des relevés topographiques au lieu-dit Bois Barbet sur la commune de Tergnier (Aisne) en vue de la réalisation d'une frayère à brochets. Il s'agit de préparer le dossier, en conformité avec la loi

sur l'eau ainsi que le cahier des charges, pour les travaux prévus en septembre 2015. Cette nouvelle frayère, (avec celle de Vailly-sur-Aisne), entre dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien 2015-2017 qui comprend la réalisation de deux frayères par an. Ces travaux seront finan-

cés à 80% par l'Agence de l'eau et à 20% par l'Entente Oise-Aisne. Les partenaires techniques sont l'ONEMA et la fédération des AAPPMA de l'Aisne. La frayère sera partiellement opérationnelle pour le frai du printemps 2016 et pleinement en 2017, une fois la végétation poussée.

# ■ Appui aux territoires # milieux aquatiques

## Réserve de l'Ois'eau

### Du miel « Entente Oise-Aisne »

**Au printemps, cinq ruches ont été mises en place par un apiculteur local dans la réserve naturelle de l'Ois'eau.**

Cette réserve naturelle, située sur la commune de Pont-Sainte-Maxence (60) fait partie intégrante du site d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie. La présence de ruches dans la réserve de l'Ois'eau avait été préconisée par le

plan de gestion réalisé en 2011. En effet, les abeilles améliorent la pollinisation de plantes rares comme les orchidées pourpre ou pyramidale ou le populage des marais.

De plus, la réserve est évidemment préservée d'intrants agricoles ou pesticides. La production de miel sur un site de l'Entente Oise-Aisne restera en quantité très limitée et ne fera malheureusement pas l'objet d'une... appellation contrôlée !



Cinq ruches à la réserve

## Entretien, exotiques envahissantes, continuité écologique

### Au chevet de nos rivières

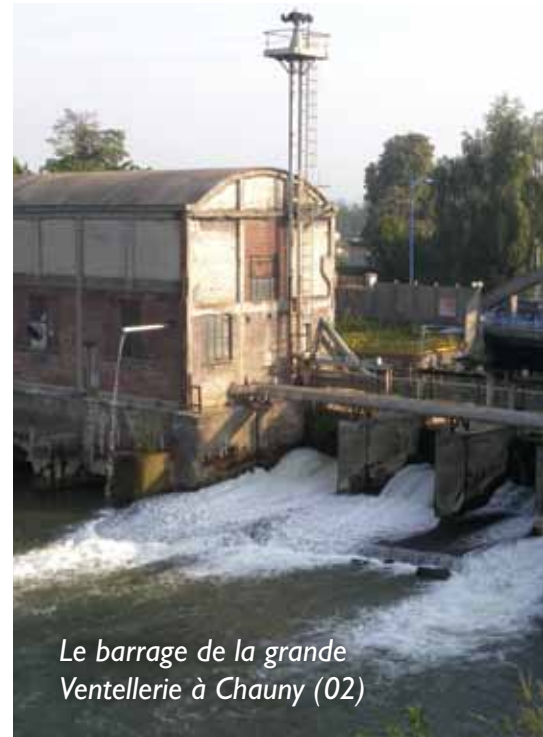
**L'Entente Oise-Aisne est habilitée à réaliser les travaux d'entretien des rivières Oise et Aisne sur les parties domaniales non navigables en qualité de maître d'ouvrage.**

Ces travaux visent essentiellement à favoriser l'écoulement des eaux, notamment lors des crues, tout en réduisant le risque que constituent les encombres de bois.

A Chauny, l'étude du scénario complémentaire de dérasement du barrage de la Grande Ventellerie (Arkéma) est terminée. Elle conclut que la solution du dérasement (suppression totale) de l'ouvrage apparaît la plus pertinente avec une baisse de 5 à 10 cm des niveaux d'eau en lit majeur lors des crues et une restauration complète de la continuité écologique.

En 2014, il était prévu de restaurer

deux anciens méandres de l'Aisne en frayère à brochets. Le terrassement des aménagements de la future frayère de Cuissy-et-Geny (02) sont terminés. Des retards dans le chantier n'ont pas permis de finir les travaux. Les derniers travaux (ensemencement de la zone de frai et des bandes enherbées, plantations d'hélophytes, etc.) ont été reportés à l'été 2015. Les travaux de restauration de la frayère de Vailly-sur-Aisne (02), prévus en 2014, vont débiter également cet été. Courant juin, un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau va être déposé auprès du guichet unique de l'eau de la DDT de l'Aisne pour obtenir les autorisations nécessaires à la restauration d'un ancien méandre de l'Oise en frayère à brochets située au lieu-dit Le Bois Barbet sur la commune de Tergnier. Les travaux devraient débuter début octobre 2015 (voir page 10).



Le barrage de la grande Ventellerie à Chauny (02)



Restauration de berge

Les secteurs géographiques concernés par le programme d'actions sont : l'Oise de Beautor (02) à Plessis-Brion (60) sur 90 km, l'Aisne de Mouron (08) à Vailly-sur-Aisne (02), sur 160 km (hormis 1 km navigable à Rilly-sur-Aisne). Le programme d'actions propose six typologies d'actions : enlè-

vement sélectif des encombres, abattage préventif des arbres et arbustes, restauration d'une ripisylve de qualité, gestion des espèces exotiques envahissantes, restauration d'annexes hydrauliques et de zones humides, restauration de la continuité écologique et sédimentaire.

## ▣ La parole à...

**Général Serge Garrigues, consultant, ex-chef d'Etat-major interministériel en charge de la gestion des crises pour l'Ile-de-France, officier des Sapeurs-pompiers de Paris**

# Crise : se préparer à être surpris



Serge Garrigues

**Entente Oise-Aisne : qu'est ce que la Directive inondation apporte de nouveau à la gestion de crues ?**

**Général Serge Garrigues :** la nouveauté, c'est l'intégration du scénario extrême. Nous avons trois scénarios : le quotidien, le niveau des plus hautes eaux connues et le scénario maximal, qui va au-delà de ce que l'on connaît. Il y a un consensus en Europe pour augmenter les niveaux de protection à la suite d'événements de plus en plus importants, que ce soit en Allemagne, Tchéquie, Bosnie pour les plus récents. Cela est probablement dû à un réchauffement-dérèglement climatique.

**EOA : quels sont les points à retenir en matière de gestion de crise et de résilience ?**

**SG :** le plus important est de se préparer à être surpris. La gestion de crise ne doit pas se résumer à gérer des moyens sur un événement identifié. Nous devons intégrer la théorie de la complexité mise à l'épreuve aux Etats-Unis avec les attentats du 11 septembre 2001, les ouragans Sandy et Katrina. Face à l'incompréhension, la sidération, les procédures prévues ne tiennent plus. Il faut une méthodologie de raisonnement pour s'adapter au plus vite et réduire les effets de la crise. Une approche résiliente préalable

peut aider. Si les plans communaux de sauvegarde (PCS), plans de continuité d'activité (PCA), représentent la robustesse, la résilience, elle, est un roseau qui plie et reprend sa place sans rompre. En matière de risque inondation, il ne faut plus seulement se protéger de l'eau mais l'accepter et se préparer à un retour à la normale le plus rapide possible. Cette approche est récente, 3 ou 4 ans, et sur la métropole francilienne tous les opérateurs de réseaux l'intègrent.

**EOA : vous bénéficiez d'un retour d'expérience personnel sur l'ouragan Sandy aux Etats-Unis et dans votre action sur la métropole francilienne...**

**SG :** après sept ans à la Préfecture de police, je constate que nous avons beaucoup de plans pour tout. Mais l'évènement dépasse les plans (grippe H1N1, neige sur Paris, nuage volcanique islandais...). Plus que des plans figés, c'est d'un nouvel état d'esprit dont nous avons besoin, afin d'être plus adaptables.

En situation de crise, les outils s'effondrent (réseaux de communication, facteur humain...). Je retiens donc qu'il faut se préparer à être surpris, faire appel à des moyens

privés en complément de ceux de l'Etat, et, fait récent, s'appuyer sur les réseaux sociaux pour la communication.

**EOA : l'Entente Oise-Aisne participe à la prévention des crues sur le bassin de l'Oise. Quelles sont les différences entre les territoires à risques importants (TRI) picards et franciliens ? Y aurait-il priorisation des moyens au profit de l'Ile-de-France en cas de crise ?**

**SG :** le risque est différent. Débordement en Picardie, remontée de nappes en Ile-de-France pour être schématique. Le retour à la normale serait donc plus rapide dans la vallée de l'Oise qu'à Paris où la situation dégradée pourrait perdurer plusieurs semaines avant un retour à la normale. Considérant que tout ce qui touche Paris est une crise nationale (continuité gouvernementale, sièges

**« La théorie de la complexité est née aux USA »**

sociaux, axes et moyens de communications...), il faut s'attendre, en situation de crise, à ce que les moyens de l'Etat soient concentrés

sur Paris. A cela s'ajoute le fait que les scénarios majorants impliquent une simultanéité des crises sur les bassins de la Seine et de l'Oise... Paris sera donc une priorité.



**« Avec la Directive inondation, la nouveauté est l'intégration du scénario extrême »**